

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Errante

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif ainsi proposé risque de mettre en difficulté les acteurs qui y participeraient. De plus, la fixation de prix planchers au niveau national dans un marché largement internationalisé pénaliserait à terme les producteurs français.

En l'état, il est donc proposé de supprimer cet article.